



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 03/2018

Cautionnement pour la rénovation de la cabane du Rio de l'Enfer

Dates proposées pour la séance de la

Commission des finances :

22 janvier, 19h00

Salle de Municipalité

29 janvier (réserve)

Salle des Combles, Maison Jaune



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

L'Association et Fondation de la cabane du Rio de l'Enfer

La Fondation est propriétaire de la cabane du Rio de l'Enfer, qui constitue sa seule fortune. Le terrain sur lequel elle est bâtie est propriété de la Commune de Bourg-en-Lavaux.

L'Association est l'organe qui assure la gestion et l'entretien de la cabane. Elle est le maître d'ouvrage pour le projet de rénovation de celle-ci.

Les buts de l'Association et de la Fondation sont de soutenir le groupe scout Major Davel, devenu la Brigade scout de Lavaux et lui permettre l'usage d'une cabane pour ses activités. La Fondation a toujours délégué la gestion de la cabane à l'Association. La gestion est assurée bénévolement par ses membres.

L'usage et la structure de la cabane sont vétustes et ne correspondent plus du tout aux normes et standards actuels lorsqu'il s'agit de loger des groupes d'enfants. La dernière rénovation d'envergure date d'il y a 25 ans.

La Brigade scout de Lavaux est composée de 92 membres actifs de 7 à 26 ans et permet à des jeunes de tout le district de Lavaux-Oron de se rencontrer et de vivre ensemble des aventures en plein air. La cabane du Rio de l'Enfer est l'un des trois lieux de vie que la Brigade utilise chaque samedi matin ainsi que pour d'autres activités, comme les week-ends de formation.

La rénovation de la cabane du Rio de l'Enfer

Cette cabane représente le seul refuge dans la région de Lavaux qui permet d'y passer la nuit (capacité max. de 30 personnes). La remettre aux standards actuels est nécessaire afin qu'elle puisse à nouveau accueillir les scouts et d'autres groupes pour redevenir autonome financièrement et assurer ainsi sa pérennité.

La cabane ne comprend qu'un WC vétuste. Elle est dépourvue d'eau chaude et n'est pas reliée au réseau électrique (uniquement des panneaux solaires pour la lumière).

Les principaux travaux de rénovation consistent en :

- Relier la cabane au réseau électrique (pour avoir de l'eau chaude, de la lumière, etc.).
- Réaménager les espaces intérieurs et isolation des parties tuyauterie, sanitaire et cuisine.

- Protéger les amenées d'eau contre le gel.
- Aménager des sanitaires (3 douches, 3 WC et lavabos).
- Remplacer la cheminée centrale à foyer ouvert par un foyer sécurisé fermé.
- Rafranchir les peintures intérieures et extérieures.
- Réaménager les extérieurs (accès et place de jeux).

Le budget total est estimé à CHF 297'500.-.

Un certain nombre de travaux pour CHF 32'500.- pourront être effectués par les scouts ou les anciens. L'Association est par ailleurs en mesure d'apporter des fonds propres pour CHF 20'000.-. Les comptes 2016 de celle-ci présentent en effet un « fonds cabane » de CHF 22'716.35, dûment alimenté par des liquidités correspondantes.

Par ailleurs, des demandes de soutiens financiers et de subventions ont été faites auprès de divers institutions (clubs de services, Loterie Romande, fondations, communes du district, etc.).

Soutien de la commune de Bourg-en-Lavaux

En octobre 2017, la Fondation et Association de la cabane du Rio de l'Enfer a demandé une entrevue à la Municipalité de Bourg-en-Lavaux afin de lui présenter le projet de rénovation et les questions liées au financement de celle-ci.

Lors de sa séance du 4 décembre 2017, la Municipalité a décidé de soutenir les travaux de réfection de ladite cabane afin d'offrir un lieu de vie et de logement à la Brigade scout de Lavaux, et de permettre sa location à d'autres intervenants.

Le soutien de la commune se compose de deux volets :

- Un don de CHF 30'000.-, réglé en six versements annuels de CHF 5'000.-, le premier en 2017.
- Le cautionnement d'un prêt à hauteur de CHF 100'000.-.

En vertu de l'article 4, chiffre 7, de la loi sur les communes, le cautionnement doit cependant être validé par le Conseil communal.

Au 31 décembre 2016, les cautionnements et engagements hors bilan de la commune se montent à CHF 9'740'660.- (solde de la part communale) alors que le plafond de cautionnement voté pour la législature se situe à 30 millions.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 03/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018 ;
ouï le rapport de la Commission des finances ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**d'autoriser le cautionnement communal d'un prêt à hauteur de CHF 100'000.-
à la Fondation et Association de la cabane du Rio de l'Enfer, pour la
rénovation de cette dernière.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 janvier 2018.

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni, syndic